

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les seules nouvelles qui offrent aujourd'hui quel- que intérêt nous viennent de Varsovie et de Constantinople. Des lettres de cette dernière capitale, transmises par la voie d'Allemagne, assurent que les événements des Indes ont produit une profonde impression sur les mahométans de Turquie, de la Perse et des Indes orientales. Les sectateurs de Mahomet considèrent généralement l'insurrection des Indous comme la conséquence de l'oppression et du mépris dans lesquels est tenue, par les Anglais, toute confession non chrétienne. A Téhéran, la fermentation est telle que les membres de la légation anglaise, s'ils paraissaient en public, auraient très-probablement le sort qu'ont eu ceux de la légation russe, il y a une vingtaine d'années, dans cette capitale où ils furent assassinés par la populace, par suite de la signature d'un traité de paix désavantageux pour la Perse.

La Russie, néanmoins, ne fait rien, dit-on, pour provoquer ce mouvement de réaction contre l'empire britannique, mais on ne remarque pas moins à Varsovie un incident militaire auquel on ne s'attendait point. Depuis la conclusion de la paix, aucun mouvement de troupes n'avait été remarqué dans le royaume de Pologne; on a été surpris d'apprendre dernièrement que par ordre du ministre de la guerre un corps d'armée allait être concentré dans les environs de Kiel. On attribue ce fait à l'attitude de l'Autriche à Cracovie, dont les travaux de fortifications, par leur importance et leur étendue, forment un rempart imposant et presque inexpugnable en cas de guerre entre les deux empires; cela ne concerne donc pas l'Orient.

Mais on sait positivement aussi qu'un camp de manœuvres sera établi, le mois prochain, dans les environs de Kabisch et que l'empereur Alexandre, à son retour d'Allemagne, viendra séjourner pendant quelque temps parmi les troupes pour en passer l'inspection et présider aux principales manœuvres. On ajoute, enfin, que le camp ne sera levé que vers la fin d'octobre, et l'on croit que

cette démonstration est jusqu'à un certain point une menace.

Il est évident que nous ne reproduisons ces appréciations que pour les démentir, les intentions de la Russie, relativement à Cracovie, aux Principautés et à l'extrême Orient n'ayant jamais été plus pacifiques. — Havas.

Nous croyons qu'il serait oiseux de vouloir juger d'avance les résultats qui sortiraient des nouvelles élections de Moldavie. Le *Moniteur* nous a appris hier que les représentants de la France, de la Russie, de la Prusse et de la Sardaigne avaient renoué leurs rapports avec le gouvernement turc, et l'on doit en conclure que les satisfactions données à ces ambassadeurs ont été assez complètes pour qu'on ne soit pas fondé à dire que le caïmakan Vogoridès est autorisé à recommencer ses anciennes menées. Il serait par trop étrange, en effet, que l'on eût annulé les premiers scrutins, après un changement de cabinet et une quasi-rupture diplomatique, pour aboutir à la répétition d'une déplorable comédie.

Et cependant, on nous écrit de Vienne, que la lutte va recommencer à Jassy, avec plus de vivacité et de passion que jamais, que les efforts de l'Autriche tendront principalement à assurer au prince Vogoridès la direction des prochaines élections et son maintien au poste élevé que son habileté lui a conquis. Cela veut-il dire que le prince d'abord désavoué va être maintenant complimenté pour ses anciens faits et gestes, et que la promesse qu'a dû recevoir M. de Thouvenel, avant de hisser de nouveau son pavillon, ne sont que de grossiers mensonges! Il nous en coûterait trop de le supposer, pour l'honneur même de la monarchie autrichienne. Nous nous bornons, en conséquence, à indiquer la rumeur avec l'espoir qu'elle ne sera pas justifiée.

Quoiqu'il en soit, le prince Kallimaki, ambassadeur de Turquie à Vienne, a annoncé, dit-on, l'arrivée prochaine d'une note turque dans laquelle seront développés d'une manière approfondie, les motifs qui ont déterminé la Porte à recourir à de nouvelles élections en Moldavie. On dit que cette

note conclut par une nouvelle protestation contre l'union et déclare que la Porte ne changera, à aucune condition, sa manière de voir sur ce point. On assure enfin que l'Angleterre et l'Autriche se prononceront dans le même sens, ce qui donnerait aux autres puissances l'occasion d'exprimer leur opinion définitive sur la question.

En attendant, M. de Prokesch recevrait d'ici à peu de jours une nouvelle faveur de son souverain, pour le récompenser de son zèle.

L'avenir ne peut manquer de nous apprendre qui a raison, de ceux qui supposent honnêtement que les concessions faites par la Porte d'accord avec l'Angleterre et l'Autriche, sont sérieuses et loyales, ou de ceux qui s'attachent à établir le contraire. En tous cas, une conviction nous console, celle qui nous permet de donner l'assurance que la liberté d'action aussi bien que la politique désintéressée de la France resteront sauvées. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*:

Les relations diplomatiques entre les représentants de la France, de la Russie, de la Prusse et de la Sardaigne à Constantinople d'une part, et la Sublime Porte de l'autre, ont été reprises le 29 de ce mois.

On lit dans la *correspondance Havas*:

Nous apprenons de Berlio, au sujet du voyage projeté de l'empereur Alexandre, des détails d'autant plus intéressants qu'ils sont d'une source authentique: c'est que l'empereur de Russie arriverait en cette capitale le 14 septembre; le 16, il se rendrait à Darmstadt, où Sa Majesté resterait environ six jours. On regarde à peu près comme certain qu'à Darmstadt le Czar aurait une entrevue avec l'Empereur des Français. — Le prince Gortschakoff accompagnera l'Empereur Alexandre.

S. A. I. le prince Napoléon est parti de Paris samedi soir, à huit heures par le chemin de fer de Lyon, pour se rendre en Savoie, où il va complimenter le roi de Sardaigne, de la part de l'Empereur.

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

Nancy et l'amiral se prêtèrent en toute hâte à ce désir, et Smarth commença à voix basse:

— J'ai vu le capitaine, il y a dix jours, comme il allait à Saint-Marc. Il m'a dit que m'amz'elle et vous, amiral, vous l'aviez agréé... Est-ce vrai? — Oui; après? — Bon! je l'avais cru sur parole, car il me plaît, ce brave officier. Quand j'ai su ce qu'il allait faire à Saint-Marc, j'ai tremblé comme un concert au bruit du canon; il était clair que Dessalines n'en aurait fait qu'une bouchée si je ne m'étais mêlé de la chose.

A ces mots, Nancy leva les yeux au ciel et serra convulsivement la main de son père; convaincue de la trahison de Smarth, elle vit un gouffre ouvert sous les pas de son fiancé.

— J'ai donc donné au capitaine, reprit le marin, certains petits conseils qui lui auront permis de naviguer comme un crâne pilote dans son voyage. Avec sa hardiesse, avec son habileté, je ne doute pas que votre futur, Mam'zelle, n'ait muselé cet ours mal léché qu'on appelle Dessalines, et la preuve en est que, depuis dix jours, notre capitaine couche à la prison. — La preuve est belle! explique tes extravagances et vois l'état où tu mets cette pauvre enfant. — Oh! Mam'zelle, faut pas

vous alarmer, faut vous réjouir, au contraire; le capitaine Meynard n'est pas un homme facile à conduire, voyez-vous; on a beau lui donner des avertissements et lui faire la leçon, il va toujours de l'avant, et si je l'avais laissé faire à son idée, il y a beau temps que vous seriez veuve avant d'être mariée.... Je n'ai trouvé rien de mieux que de le mettre à l'ombre en attendant l'arrivée de la flotte. Dans un bon cachot bien verrouillé, il ne pourra pas se compromettre, et je ferai sa besogne d'embauteur, moi qui n'ai rien à perdre... Comprenez-vous?

Une lueur d'espoir rayonna dans le cœur de Nancy et le ranima; l'amiral retrouva son vieux compagnon dans ce dévouement, et lui serra la main.

— Je commence à saisir ton plan, mais il est terriblement embrouillé.... Continue. — Je connais Dessalines, je le connais par cœur; j'ai donc pu enseigner ses côtés faibles au capitaine, et je parierais que le moricaud a donné dans le panneau; je parierais qu'il s'est vendu aux Français puisque M. Meynard n'a pas été fusillé, puisqu'il est en prison; vous avouerez que si Dessalines ne s'était pas laissé séduire et acheter, notre brave capitaine aurait été sur-le-champ passé par les armes. Est-ce clair, ça? — J'en conviens, répondit le comte; si ce n'est pas clair, c'est probable. — Mais, demanda Nancy, êtes-vous bien sûr que M. Meynard...? — Oh! interrompit Smarth, je devine la question: vous doutez que le capitaine ait été épargné; pour ça, j'en réponds sur ma tête,

j'ai des nouvelles tous les jours; il est même traité avec assez de douceur, à la prison près. — Et qui vous donne ces informations? — Quant à cela, j'ai fait serment de n'en rien dire; on l'a exigé de moi; mais je fais serment de même que tout est vrai dans ce que je vous rapporte. — Parle-nous maintenant, dit l'amiral que cette réticence commençait à inquiéter autant que Nancy, parle-nous maintenant de ces conseils que tu as donnés au capitaine; par quels moyens aura-t-il pu séduire le gouverneur de Saint-Marc? — Hum! je vous dirai tout ça, amiral, mais entre quatre yeux; Mam'zelle est de trop pour entendre ces bêtises-là.... Croyez-moi sur parole: ça vous est arrivé quelquefois, je suppose. — Soit, répondit l'amiral en fronçant le sourcil; passons donc à un autre sujet. — Je me retire, père, dit Nancy troublée jusqu'au fond de l'âme; je vous laisse causer en liberté. — Va, mon enfant, je te rejoindrai bientôt.

M^{re} de Carbonne reprit le chemin de l'habitation, et pouvant donner cours à sa douleur, elle fondit en larmes.

— Ça me faisait mal de voir le chagrin de mam'zelle Nancy, dit Smarth; j'aurais voulu lui parler à cœur ouvert; mais je la respecte trop pour ne pas savoir brider ma langue sur certains sujets... Eh! eh! qu'est-ce donc que c'est fumée?... Tonnerre de Brest! le feu est au Triton.

Smarth voulut s'élaner: le comte le retint par le bras.

Son Altesse Impériale assistera avec le Roi, lundi matin à Modane, à l'explosion de la première mine du tunnel par lequel le chemin de fer Victor-Emmanuel passera sous le mont Cenis, et mardi, à Culois, à la pose de la première pierre du pont sur lequel le même chemin traversera le Rhône et reliera la frontière de Savoie à celle de France. (idem.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 1^{er} septembre. — « L'escadre française s'est dirigée des côtes de la Corse sur Tunis. Les mesures prises par le bey de Tunis contre les auteurs des dernières violences ont été jugées insuffisantes et d'autres garanties sont réclamées. » —

Turin, 31 août. — Le roi de Sardaigne et le prince Napoléon ont assisté ce matin, à onze heures et demie, à Modane, à la cérémonie d'inauguration du percement du mont Cenis.

La première attaque du rocher s'est heureusement accomplie. — Havas.

L'Empereur est arrivé samedi au camp à 6 heures 1/2, au bruit des salves d'artillerie, des acclamations des troupes et des *viva* d'une foule énorme accourue sur son passage. Il a été l'objet d'un accueil des plus enthousiastes. — Havas.

EXTÉRIEUR.

INDES. — Nous recevons par l'*Overland-Mail* (voie de Trieste), les avis suivants de Calcutta, sous la date du 18 juillet :

L'intérêt des nouvelles de l'Europe s'évanouit devant l'anxiété générale que cause l'état des affaires dans les provinces du nord-ouest. Les pillages et les massacres continuent et la rébellion se propage de plus en plus. L'espoir d'une reprise dans les affaires en articles d'importation doit être indéfiniment ajourné. Les fâcheuses nouvelles de l'intérieur ont amené une nouvelle baisse sur les obligations du gouvernement. La situation financière préoccupe beaucoup. Toutefois l'intérêt de l'argent reste modéré; la banque du Bengale a en dernier lieu réduit le terme de ses avances sur les obligations du gouvernement.

Des lettres de commerce d'Akyab (province d'Aracan, dans la présidence de Calcutta), portent que des pluies torrentielles avaient, à la date du 6 juillet, totalement arrêté l'exportation de l'intérieur; ces lettres ajoutent :

« Les cultivateurs ont commencé à ensemençer les terres. Les grandes expéditions de riz pour l'Europe et pour la Chine surtout, ont tellement élevé le prix de cet article à Calcutta, que la population pauvre souffre de cet état de choses. On parle d'une mesure de prohibition pour son exportation. La dissolution de l'armée nationale de l'Inde est un événement que l'on pouvait prévoir depuis longtemps et qui influera considérablement sur les affaires commerciales; il nécessitera certainement l'occupation du pays par des troupes européennes; cette mesure, commandée par les grands événements qui viennent de se produire, nous offrira du moins une plus grande sécurité. — Nous sommes tranquilles ici, notre garnison se trouvant composée d'éléments

tout différents de ceux de l'armée native de l'Inde. — Havas.

RUSSIE. — Le prince lieutenant-général de Pologne vient d'être informé officiellement de Saint-Petersbourg, que l'empereur Alexandre arrivera le 6 à Varsovie pour y séjourner jusqu'au 12; il repartira ensuite pour Berlin.

On se plaint généralement en Russie, dans les campagnes, du manque d'ouvriers pour faire la moisson; la cause peut en être attribuée à la guerre qui, dans l'espace de deux années, a appelé sous les drapeaux tant de milliers d'hommes précédemment occupés aux travaux des champs. — Havas.

HOLSTEIN. — Les cadets de Vienne et de Berlin n'ont nullement été satisfaits du projet de constitution présenté aux Etats du Holstein. Toutefois les deux grandes puissances allemandes, fidèles à la promesse qu'elles ont faite au gouvernement danois, ne feront, pour le moment, aucune démarche ultérieure et attendront le résultat des délibérations du Holstein. — Havas.

ESPAGNE. — Le bruit court que les cortès espagnoles seront ouvertes le 10 octobre. Cela n'est pas improbable. On aurait alors le temps d'examiner le budget de 1858. Toutefois, la vérité est que le ministère n'a pas encore fait connaître sa pensée à cet égard. — Havas.

SAINT-DOMINGUE. — La *Espana*, du 28 août, publie de nouveaux détails sur l'insurrection qui a éclaté dans la république de Saint-Domingue :

« Le foyer de l'insurrection est dans la province de Seybo, au Cibao, au Coluy, à Santiago. Les insurgés ont publié des proclamations qui finissent par ces mots : *Vive la liberté, vive l'égalité! vive le Cibao!* et ils ouvrent les ports de Monte-Christi, Puerto-Plata et Matanzas, au digne général libérateur Pedro Santa-Anna et aux deux autres Dominicains bannis par l'ex-président Baez, pour opinion politique.

« La proclamation du président Buenaventura Baez se termine par ses mots : *Vive la religion! vive la Constitution! vive l'indépendance nationale! vive la république Dominicaine! vivent les braves défenseurs de la liberté!*

« Un des généraux chargés de comprimer la révolte a adressé le bulletin suivant au ministre de la guerre :

« Monsieur le Ministre, ce matin nous avons eu une rencontre avec les factieux à la savane de Mojursa où ils sont campés. Après avoir dispersé les gardes du corps, nous leur avons livré la bataille et nous leur avons tué et blessé beaucoup de monde; nous ne pouvons pas actuellement entrer dans des détails. Une charge vigoureuse de la cavalerie a complété le triomphe, et la faction a pris la fuite en désordre, laissant en notre pouvoir l'artillerie et quelques prisonniers. Peu importe que des hommes sans conscience se laissent embaucher par de faux rapports, et qu'ils prennent une attitude hostile jusqu'à troubler la tranquillité publique, alors qu'il y a des vétérans et des citoyens ne connaissant pas d'autre devoir que celui de tout sacrifier à la défense de l'ordre et de la liberté, représentés par le gouvernement légitime qu'ils servent. Les troupes sous nos ordres brûlent de désir de se distinguer; elles vouent à l'exécration des générations ceux qui

aujourd'hui leur procurent des lauriers civils qu'ils ne cueillent que sur les champs de la trahison et du crime.

» En attendant, nous volons vers les autres villes pour les réduire à l'obéissance.

» Mojursa, le 18 juillet 1857.

» Signé : JOSE M. CABRAL.

» *A Francisco del R. Sanchez.* »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COURSES DE SAUMUR.

Deuxième jour de Course, Mardi 1^{er} Septembre 1857.

1^o PRIX DE L'EMPEREUR, 1,500 FR.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus nés et élevés dans la division du Nord, et dont la généalogie est inscrite au *Sud-Book* anglais ou français. — Entrée, 50 fr.; le vainqueur recevra la moitié des entrées; l'autre moitié pour le deuxième arrivant; — distance : 2,400 mètres, une épreuve. — Poids : 3 ans, 50 kilog.; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans et au-dessus, 63 kilog. 1/2. — Un gagnant d'un prix de 2,000 fr., entrées comprises, portera 2 kilog. de plus; de 3,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. (*Conditions du règlement*) — 5 chevaux engagés. Arrivé premier, *Vert-Galant*, à M. de la Marre, de Paris.

Arrivé deuxième, *Derby*, à M. Pasquel, de Courteuil.

2^o UN OBJET D'ART.

Course au trot, pour tous chevaux; — 10 fr. d'entrée, moitié pour le 2^e arrivant; poids : 75 kilog.; — 4,000 mètres à parcourir. — Tout cheval prenant le galop, qui ne subira pas immédiatement un temps d'arrêt marqué, sera mis hors de course. — 3 chevaux engagés.

Arrivé premier, *Protecteur*, monté par M. Cadot. — Ce cheval était parti à 150 mètres plus loin que les deux autres.

Arrivé deuxième, *Lucrece*, montée par M. Piélu.

3^o PRIX DES HARAS, 2,000 FR.

Pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France; 4,200 mètres; une épreuve; — Poids : 4 ans, 55 kilog.; 5 ans, 58 kilog.; 6 ans et au-dessus, 60 kilog. — Le gagnant d'une course de 2,500 fr., entrées comprises, portera 3 kilog. de surcharge, — de plusieurs prix de cette valeur, 4 kilog.; — de 4,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. Les chevaux de l'arrondissement de l'Ouest, 2 kilog. de moins. — Entrée, 100 fr., le deuxième arrivant recevra la moitié des entrées, l'autre moitié au vainqueur. (*Conditions générales du règlement du 17 février 1853*). — 5 chevaux engagés.

Arrivée première, *Théodora*, à M. le baron de Firot, de Paris.

Arrivé deuxième, *Pharaon*, à M. de Baracé, d'Angers.

4^o UN OBJET D'ART, DONNÉ PAR S. EX. M. LE MARÉCHAL MINISTRE DE LA GUERRE.

2,000 mètres à parcourir. — 6 haies à franchir, par MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de l'Etat. — 6 chevaux engagés.

— Ne te dérange pas, dit-il froidement. — Comment!... mais le *Triton* brûle!... Voyez, voyez-donc... tout craque. — C'est bien, laisse brûler.

Le vieux contre-maître, regarda l'amiral avec stupéfaction. Une fumée épaisse avait tout-à-coup envahi le pont du navire, et des langues de feu s'élevaient par les sabords.

— C'est moi qui ai fait cela reprit le comte; ne suis-je pas le maître?

Ces derniers mots frappèrent Smarth de stupeur et d'immobilité; il attacha sur l'amiral un regard douloureux plein de résignation passive; puis laissant tomber sa tête sur sa poitrine, il pleura comme un enfant.

Les flammes pétillèrent, activées par la brise, et bientôt il ne resta plus de l'œuvre patiente du brave contre-maître que des charbons noirs qui flottèrent à la dérive sur la pièce d'eau.

Smarth n'avait pas eu le courage de contempler le spectacle de cet incendie; lorsqu'il leva les yeux, le *Triton* avait disparu; alors il regarda le comte de Cardonne qui, surpris et comme honteux, débarrassa la tête pour cacher deux grosses larmes glissant sur ses joues.

— C'est mal, ce que vous avez fait là, monsieur le Comte, dit le pauvre marin avec la franchise du désespoir et la dignité d'un cœur irréprochable; puisque vous vouliez me frapper, il fallait me fendre le crâne avec la hache du Roi.

Le comte tressaillit à un reproche qui rappelait une journée glorieuse dans laquelle Smarth avait sauvé la vie à son capitaine, et il répondit d'une voix émue :

— Tu ne sais pas combien je suis malheureux... non, tu ne le sauras jamais!

Smarth tomba aux genoux de son maître, et l'enveloppa d'un regard suppliant.

XVIII.

Après un court silence, le comte de Cardonne se leva et se promena avec agitation.

— C'est bon, dit-il, la chose est faite, ne nous occupons plus, et revenons à une affaire autrement importante, autrement grave... Qu'avais-tu à me dire que ma fille ne pût entendre?

Smarth raconta son entretien avec le capitaine Meynard et le conseil qu'il avait donné de promettre le consentement de Nancy au ridicule mariage inventé pour enfler l'orgueil de Dessalines.

L'amiral eut d'abord envie de se fâcher de ce stratagème qui mêlait sa fille à une pareille intrigue, mais il comprit que, dans les circonstances, Smarth avait pris un parti sage; et telle était son admiration pour Nancy, qu'il ne s'étonna plus de l'influence que la ruse du capitaine avait eue sur les déterminations du gouverneur de Saint-Marc.

— Tu as bien fait de ne pas souffler mot de tout cela à ma fille, dit-il; son sang se serait révolté.... Il est

même urgent qu'elle ignore toujours le rôle qu'on lui fait jouer. — De c'te façon, monsieur le Comte, vous comprenez que, quoiqu'il arrive, l'habitation des Tamarins sera respectée, Dessalines n'est pas si fou que d'aller ravager un domaine qu'il regarde déjà comme son propre bien. Par exemple, je ne réponds pas que vous ne soyez vous-même arrêté l'un de ces jours... — Arrêté, moi? — Et mis en prison tout comme votre gendre. — Allons donc... — Si j'ai bien compris le capitaine, son idée fixe est de vous mettre à l'abri du coup de main qui se fera avant peu... Je vous avoue même que si je l'ai fait cacher, c'est qu'il m'en a donné l'idée en me déclarant qu'il prendrait ce parti vis-à-vis de vous. — Eh bien, ne vous gênez pas. — Dame! suivez le raisonnement; il est clair, n'est-ce pas, que le capitaine ne court plus aucun danger au cachot, où on l'a mis? donc vous ne serez plus exposé vous-même si vous êtes à la geôle, où je me charge de vous assurer toutes les commodités imaginables... — C'est très-bien; mais je te prédis que le premier coquin, fût-ce toi, qui osera lever la main sur mon collet, sera tué comme un chien par l'amiral de Cardonne... c'est entendu... Maintenant dressez-vous fîtes comme il vous plaira. En voilà assez sur cette affaire; je te remercie de ton zèle et de ta prévoyante affection... Donne-moi des nouvelles de Saint-Jean... Où en est la récolte? — Elle sera superbe, amiral; les cannes sont de toute beauté. — Et les nègres, comment vont-ils?

(La suite au prochain numéro.)

Arrivé premier *Franc-Picard*, monté par M. Le-loutre.
 Arrivée deuxième, *Douce*, montée par M. de St-Roman.
 5° UN OBJET D'ART DONNÉ PAR M. LE GÉNÉRAL COMTE DE ROCHEFORT, COMMANDANT L'ECOLE DE CAVALLERIE.

2,000 mètres à parcourir, 6 haies à franchir par MM. les Sous-Maitres de Manège, montant des chevaux entiers. — 6 chevaux engagés.
 Arrivé premier, *Clytus*, monté par M. Dorneau.
 Arrivée deuxième, *Pie-du-Midi*, montée par M. Serres.

6° PRIX 300 FR., DONNÉ PAR LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

Courses de haies (*gentlemen riders*), pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge et de tout pays. — Distance: 2,100 mètres, 6 haies à franchir, sans condition de poids. — Entrées 30 fr. — Les entrées appartiendront au deuxième arrivant. — 3 chevaux engagés.
 Arrivé premier, *Polygone*, à M. de Nioul, de Poitiers.

Arrivée deuxième, *Régale*, à M. de Montrenil, d'Angers.
 7° PRIX (OBJET D'ART.)

1,500 mètres à parcourir. — 8 haies à franchir par MM. les Sous-Officiers d'artillerie, montant leurs chevaux d'armes. — 11 chevaux engagés.
 Arrivé premier, *Acel*, monté par M. Bonnichon.
 Arrivé deuxième, *Galop*, monté par M. Serres.

8° UN OBJET D'ART.
 1,500 mètres à parcourir. — 10 obstacles à franchir par les sous-officiers du cadre de l'École de cavalerie, sur les chevaux de l'Etat.

Arrivé premier, *Pégase*, monté par M. Marie.
 Arrivé deuxième, *Téméraire*, monté par M. Ozanne.

La seconde journée des courses a été plus brillante encore que la première. Jamais l'hippodrome ne nous avait paru avoir plus de vie: c'était un mouvement incessant, que les étrangers, ceux mêmes qui ont plus l'habitude des courses, ne se laissaient pas d'admirer. Nous avons entendu dire à plusieurs qu'ils n'avaient pas vu, cette année, d'aussi belles courses. Les équipages, les spectateurs, les coureurs étaient plus nombreux que dimanche, tout contribuait à donner plus d'éclat à cette fête.

Un seul accident qui, nous l'espérons, n'aura pas de suite grave, est arrivé à M. de la Servette; son cheval est tombé, et a roulé sur son cavalier.

M. le Ministre de la guerre, n'ayant pu venir en personne assister aux courses et au carrousel, a chargé le général Campnet de le représenter pour l'une et l'autre fête.

Mardi, à l'entrée du Bray, se trouvait, entre cent autres, un jeune enfant, le sieur Guibert, dont les parents peu fortunés habitent la rue Saint-Nicolas. Cet enfant, voyant arriver M. L... qu'il connaît, lui demanda à tenir son cheval pendant les courses. M. L... accepta et l'enfant le suivit.

Arrivés sur l'hippodrome, tous allèrent prendre place dans la tribune. L'une des dames en descendant de voiture perdit son porte-monnaie contenant 250 francs en or. Au bout d'une demi-heure l'enfant trouva cette bourse à terre. Tout aussitôt, avec une droiture, une probité bien rares de nos jours, il courut à M. L... lui remet le porte-monnaie et les 250 francs.

La dame, en reprenant sa bourse, récompensa le jeune enfant, le félicita sur la délicatesse de ses sentiments, et plus encore sur le bonheur d'avoir été si bien élevé par des parents vertueux.

M. le ministre des cultes vient d'approuver en principe le devis général des travaux d'achèvement de la cathédrale de Nantes, se montant à 1 million 492,507 fr. 36 c.

Et d'approuver un devis partiel, extrait du devis général, s'élevant à 369,606 fr. 53 c.

S. Exc. autorise la mise en adjudication d'une partie des travaux compris dans ce deuxième devis.

Non, je n'irai jamais, dans mon humeur chagrine, De nos jeunes beautés railler la crinoline, Et ces cages de fer, dont l'immense contour Donne à leurs mouvements les grâces d'une tour.
 M. VIKNET. — Epître à M. Villemain.

A l'exemple du docte académicien, nous ne voulons point rire de la mode: la mode c'est le siècle, comme le style est l'homme.

La mode de la veille est seule ridicule.

Nous prions donc nos lecteurs de croire que ce n'est point dans le but de railler que nous publions la petite aventure qui suit: nous avons voulu seulement prémunir nos jeunes dames contre l'usage des jupons à mailles et les engager à préférer les jupons à corces d'acier.

C'était pendant les courses: de jeunes et jolies dames, resplendissantes de toilettes, assises tranquillement à l'ombre sur un petit tertre, en attendant le signal des courses, devaient bien galement, lançant de temps en temps d'innocentes épigrammes sur la toilette des passantes, et peut-être aussi sur certaines physionomies qu'elles trouvaient peu distinguées.

Toutes ces dames, bien entendu, portaient des jupons balonnés, qui par des cercles de fer, qui par des cercles de baleine; quelques-uns seulement étaient mailles comme les châssis d'une volière. S'asseoir sur l'herbe, même sur un tertre, n'est ni facile, ni gracieux, avec ces jupons qui forment autour de la personne assise comme un mur de circonvallation. Mais quelle invention humaine n'a ses inconvénients!

Nos dames donc jasaient et riaient au mieux, quand tout à coup de petits chiens épagnouls se prirent de querelle et en vinrent aux dents. L'un d'eux, plus faible, plus timide ou plus battu, quitta bientôt le champ de bataille, et courut, l'oreille basse, se réfugier sous le jupon gonflé de sa maîtresse. Il reposait là tranquillement, graitant de temps en temps les insectes, sucres de sang, qui sont l'apanage de la race canine. Soudain l'un de ces insectes, pour éviter sans doute la patte meurtrière de l'épagneul, changea audacieusement de place, et alla sucer un sang plus noble et plus pur. La jeune dame, attaquée à l'improviste, bondit en poussant un cri de douleur. Le pauvre animal, effrayé de ce mouvement subit, veut fuir, mais, ô malheur! il est pris dans les lacs du jupon, il se débat, jette des cris déchirants qui semblent sortir de sous terre. On entoure la jeune dame, terrifiée elle aussi d'un évènement qu'elle ne peut expliquer. Elle s'évanouit, et ce n'est qu'au moment où des dames compatissantes lui prodiguent leurs soins qu'elles aperçoivent le petit épagnou, étranglé dans les mailles du jupon.

Lecalmie et la tranquillité renaissent dans l'assistance, et la jeune dame, revenue de sa frayeur et pleurant son petit épagnou, jura, mais un peu tard, qu'on ne la reprendrait plus portant des jupons maillés.

Pour chronique locale: P.-M.-E. GODET.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.
 Du 20 au 27 août.
 La liquidation des chemins de fer, qui a eu lieu au commencement de la semaine dernière, avait passé à peu près inaperçue; elle est signalée comme les précédentes, par l'annulation des reports; mais on a commencé à s'habituer à ce phénomène, qui se reproduit périodiquement, et n'a jusqu'à présent exercé aucune influence sur les cours. Il indique, il est vrai, une situation de

place éminemment propice à la hausse, puisqu'il révèle à la fois et l'abondance des capitaux et la présence d'un découvert considérable; puisqu'il indique que désormais les vendeurs se trouvent en présence d'acheteurs sérieux, et que, le jour où on exigera la livraison des titres, les titres leur feront défaut. Mais si ces circonstances doivent faciliter et favoriser la hausse, elles ne sauraient la faire naître en dehors de l'initiative des capitalistes et des spéculateurs.

Il faut en prendre son parti et se résigner à voir l'atonie du marché se prolonger jusqu'à ce que la clientèle de la Bourse se soit reformée. En ce moment, elle est presque déserte; on n'y rencontre guère que des intermédiaires, mais le public qui achète et qui vend est ailleurs; il est à la campagne, aux veaux, à la chasse, en voyage, partout enfin, excepté à la Bourse. On s'accorde généralement à assigner pour terme à cette période la fin du mois prochain.

En attendant, la fermeté de la rente a été entamée, et le cours de 67 fr. décroché depuis deux jours. La rente se tient maintenant à 66.93.

Le marché des chemins de fer, jusqu'à présent si ferme, s'est également laissé atteindre par la baisse. Pendant les deux ou trois jours qui ont suivi la liquidation, l'absence presque absolue de demandes a rendu les cours de toutes ces valeurs excessivement lourds. La diminution des recettes pendant les dernières semaines avait impressionné la spéculation et déterminé quelques offres qui n'ont servi, du reste, qu'à augmenter le découvert. Il est juste d'ajouter que les recettes de cette semaine ont présenté des résultats plus satisfaisants, et provoqué une reprise à peu près égale à la réaction.

Les actions les plus maltraitées sont celles du Lyon fusionné et du Midi. Ce sont les seules valeurs qui aient contre elles des ventes de titres, ce qui les rend plus lourdes.

Le Nord, l'Orléans, l'Ouest sont stationnaires. Les Ardennes, les nouvelles actions surtout, sont fort recherchées à 490, ainsi que celles de Béziers qui sont continuellement demandées.

L'animation et les affaires vont en diminuant sur le marché industriel. Les ventes sont en général difficiles; les valeurs de premier ordre, telles que les Caisse d'es-compte Prost, la Compagnie de crédit en Espagne, résistent encore au marasme et se placent assez bien.

La Caisse centrale de l'Industrie se traite de 142.50 à 143.75. Les Bateaux à vapeur entre Paris et Londres (Compagnie Souberbielle) donnent lieu à quelques transactions, ainsi que la Compagnie marbrière du Maine et la Compagnie centrale du Gaz. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 1 ^{er} SEPTEMBRE	
5 p. 0/0	baisse 15 cent. — Ferme à 66 80.
4 1/2 p. 0/0	hausse 05 cent. — Ferme à 93 50.
BOURSE DU 2 ^{er} SEPTEMBRE.	
5 p. 0/0	hausse 03 cent. — Ferme à 66 83
4 1/2 p. 0/0	hausse 03 cent. — Ferme à 93 53.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, pour être appliqué à partir du jour de l'ouverture de la section de Nantes à Saint-Nazaire, le tarif spécial ci-après:

Transports à petite vitesse.
TARIF SPÉCIAL POUR LE TRANSPORT DE CERTAINES MARCHANDISES
 En provenance ou en destination de NANTES et de SAINT-NAZAIRE.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.	LIEUX DE DÉPART et de DESTINATION.	PRIX par 1,000 kil.	CONDITIONS.
Bois de charpente au-dessous de 6 m. 50 — Bois de teinture et d'ébénisterie en billes — Etain brut — Plomb brut — Fers bruts — Fontes brutes — Guano — Nitrate de soude et de potasse — Sel de soude — Kaolin — Brai — Galipot — Goudron — Colophane — Résine — Savons en caisses.	de St-Nazaire à } Nantes. Angers. Saumur.	4 »	Sans frais de manutention. Les expéditions doivent avoir lieu par chargements complets, c'est-à-dire peser 5,000 kilog. au minimum. L'expédition de la marchandise aura lieu dans les cinq jours qui suivront la remise à la gare.
		7 »	
		10 »	

De NANTES aux stations ci-dessus, 2 fr. de moins par 1,000 kilogrammes qu'au départ de SAINT-NAZAIRE.

Bois de teinture effilés ou moulus — Cacao — Café — Cachou — Caoutchouc brut — Cire brute — Cornes de bœuf et de buffle — Coton brut — Crin brut — Cuirs vers secs ou salés — Curcuma en racine — Gomme brute — Miel en fût — Gutta-Percha brute — Nacre brute — Perlasse — Potasse — Poivre — Quercitron — Rotins — Raisins secs en sacs ou tonneaux — Sucre brut et terré — Suif brut.	de St-Nazaire à } Nantes. Angers. Saumur.	5 »	Sans frais de manutention.
		9 »	
		11 »	

De NANTES aux stations ci-dessus, 3 fr. de moins par 1,000 kilogrammes qu'au départ de SAINT-NAZAIRE.

Grains, Riz et Maïs.	D'une Station quelconque, comprise entre POITIERS inclus et ORLÉANS inclus, à une Station quelconque de la section de NANTES à SAINT-NAZAIRE, par 1,000 kilogrammes et par kilomètre.	04	Plus 1 fr. 50 c. par 1,000 kil. pour frais de manutention, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres ou en payant comme pour 50 kilomètres.
		05	
Farines, Issues et Féculs.	D'une Station quelconque, comprise entre POITIERS inclus et ORLÉANS inclus, à une Station quelconque de la section de NANTES à SAINT-NAZAIRE, par 1,000 kilogrammes et par kilomètre.	05	Plus 1 fr. 50 c. par 1,000 kil. pour frais de manutention, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres ou en payant comme pour 50 kilomètres.
		05	

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

V E N T E

Sur saisie immobilière

DE TROIS MORCEAUX DE TERRE LABOURABLE,

Et de la Nu-Propriété d'une Maison et Dépendances,

Le tout situé commune des Rosiers, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées et ventes sur saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi 3 octobre 1857, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente des immeubles dont la désignation suit :

ARTICLE 1^{er}.

Un morceau de terre labourable, situé à la Gagnerie-Poisdor, contenant trois ares 30 centiares, joignant au levant Jean Tessier, au midi Pierre Normand, au couchant Richer, et au nord Doublard.

ARTICLE 2^e.

Un autre morceau de terre labourable, situé au Sablon, contenant un are 77 centiares, joignant au couchant les enfants Guillon, au midi le chemin du Sablon, et d'un autre côté Jean Chudeau.

ARTICLE 3^e.

Un autre morceau de terre labourable, situé audit lieu du Sablon, contenant cinq ares 50 centiares, joignant de deux côtés la partie saisie.

ARTICLE 4^e.

Et la nu-propriété d'une maison, construite en pierre et colombage, couverte en chaume, et environ cinq ares 50 centiares de terre y tenant, situés audit lieu du Sablon, joignant au levant les héritiers Guillon, au nord Gaucher, au couchant Gautier, et au midi le chemin du Sablon.

Cette maison est habitée par les époux Ragoin, qui en sont usufruitiers ainsi que de ses dépendances.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés, situés comme il a été dit en la commune des Rosiers, canton nord-ouest et arrondissement de Saumur, ont été saisis à la requête du sieur Géraud-Tourde, propriétaire, demeurant à Nantes, rue Bon Secours, ayant M^e Eugène-Sincère Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3, pour avoué constitué.

Sur la dame Hélène Guillot, veuve en premières nocces, du s^r Ferdinand-Adolphe Guillon, et épouse en secondes nocces du s^r Auguste Pegé, marchand-ferrant, avec lequel elle demeure aux Rosiers ;

Par procès-verbal de Regnier, huissier aux Rosiers, en date du 31 mars 1857, enregistré, visé par M. le Maire de ladite commune des Rosiers, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur ainsi que la dénonciation qui en a été faite le 1^{er} avril 1857, vol. 15, n° 50, 51, par le conservateur qui a perçu les droits.

Extrait des principales conditions de la vente.

Les adjudicataires n'auront droit contre le poursuivant, à aucune garantie de quelque nature que ce soit.

Ils supporteront les servitudes passives et jouiront de celles actives, s'il en existe.

Ils entreront en propriété et en jouissance des biens désignés sous les articles, 1, 2, et 3, partie de l'adjudication, soit réellement, soit par la perception des fermages dans le cas où il existerait des baux.

Et de l'article 4^e, à l'extinction de l'usufruit.

Les impôts seront à leur charge à partir du jour de l'adjudication. Ils paieront, dans la huitaine de l'adjudication, entre les mains de M^e Segris, avoué poursuivant, outre le prix principal, quinze centimes par franc ainsi qu'il est expliqué au cahier des charges.

Les prix d'adjudication seront payables, savoir : pour les articles 1, 2 et 3, quatre mois après l'adjudication avec intérêt à 5 p. o/o, par an, à partir dudit jour ;

Et pour l'acquéreur de l'article 4^e, dans le mois qui suivra l'extinction de l'usufruit, et sans intérêt jusqu'à.

MISE A PRIX.

Les immeubles ci-dessus désignés seront criés sur la mise à prix de, savoir :

L'article 1 ^{er}	30 fr.
L'article 2 ^e	10
L'article 3 ^e	40
L'article 4 ^e	20

Total des mises à prix. 100 fr.

Ceux qui désireront de plus amples renseignements pourront s'adresser :

1° Au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, où le cahier des charges est déposé ;

2° A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 1^{er} septembre 1857.

(492) SEGRIS, avoué.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le trente août dernier, M. Pierre David, marchand, demeurant à Tigné, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Moreau-Barrier a été nommé juge-commissaire, et M. Amant, huissier à Vihiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal, (493) E. CORNILLEAU.

VINAIGRE MÉDICINAL aromatique pour la toilette et les bains. Propriété d'Andrieux-Barrie et Langlane, successeurs de Mignot, parfumeur, rue Vivienne, 190, Paris.

Dépôt chez M. AVRILLON, parfumeur à Saumur, et chez tous les principaux coiffeur de la France et de l'étranger. (495)

PIERRE LEVEAU, Commissionnaire du chemin de fer,

Rue du Portail-Louis, 38, A SAUMUR.

A l'honneur de prévenir qu'autorisé par la Compagnie du chemin de fer et l'administration municipale de Saumur, il transporte tous bagages de la gare à domicile et du domicile à la gare. — Il se charge de réveiller les voyageurs qui veulent partir par les trains de nuit.

Connu depuis longues années à Saumur, il espère qu'on voudra bien lui accorder confiance et protection. (475)

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande UN CLERC. (494)

A LOUER

Présentement,

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

JARDIN, COUR ET PARTERRE,

A St Florent (sur le bord du Thouet.)

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur. (497)

A VENDRE

Une MAISON, avec cour et jardin,

située au Chapeau.

S'adresser à M. Ménoré. (458)

M. L. ASSIER, d'Angers, demande

UN JEUNE HOMME connaissant la

mercerie et la bonneterie. (487)

M. MAUBERT, huissier à Saumur,

demande un PETIT CLERC. (472)

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

CONSERVATEUR DENTAIRE

EAU DE PHILIPPE

3 fr. 50 le flacon. 1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 425, à Paris. (Déposé.)

Deposé à Saumur, chez M. BALZEAU, Coll' parif, rue d'Orléans.

COUP-D'ŒIL

SUR LES

PROVINCES DANUBIENNES

Par UN OFFICIER FRANÇAIS,

PRIX : 1 f. 25,

Chez tous les Libraires de Saumur.

PAR AN :

24 numéros in-4°

36 gravures coloriées.

MODES

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES,

ÉDUCATION, HYGIÈNE, ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

DESSINS DE BRODERIE

TAPISSERIE, FILET, CROCHET, TRICOT, TRAVAUX DE FANTAISIE.

DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'UN, sans augmentation de prix pour les nouvelles Abonnées.

LA MODE DE PARIS

JOURNAL DU MONDE ÉLÉGANT

Voulant justifier de plus en plus sa place au premier rang parmi tous les journaux du même genre, vient encore de réaliser de précieuses améliorations. Elle a doublé l'étendue de son texte en adoptant le magnifique format in-4°, et paraît désormais DEUX FOIS par mois au lieu d'UNE (soit VINGT-QUATRE FOIS par AN), avec une gravure de modes coloriee dans tous ses numéros, et sans augmenter pour cela son prix d'abonnement. Aussi est-elle plus que jamais le journal préféré de toutes les dames et demoiselles, et en même temps le GUIDE INDISPENSABLE de tous ceux dont l'industrie ou le talent ont pour objet les choses du luxe et de l'élégance. (Modistes, tailleuses en robes, lingères, mercières, marchands de nouveautés, etc.)

PRIX : Paris, un an, 15 fr.; six mois, 8 fr.; trois mois, 4 fr. — Départements, Corse et Algérie, un an, 18 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr. — Étranger, selon le tarif postal. — BUREAUX : rue Coq-Héron, 5, à Paris. — Pour s'abonner, envoyer franco, à la directrice, un bon sur la poste ou sur Paris, ou s'adresser aux libraires et aux messageries. (Les abonnements datent du premier de chaque mois.)

PAR AN :

24 numéros in-4°

36 gravures coloriées.

Patrons de grandeur naturelle POUR ROBES, MANTELETS, CHAPEAUX, LINGERIE, VÊTEMENTS D'ENFANTS.

GRAVURES

AQUARELLES, SÉPIAS.

MUSIQUE

POUR CHANT ET PIANO.